

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS**

Par voie électronique

11 janvier 2017

Résolution PC/Electronique/2017/2

Demande de financement supplémentaire de la part de la RDP Lao

Où :

1. À travers la Résolution PC/10/2011/1.rev, le Comité des Participants a adopté cinq critères d'allocation d'un montant supplémentaire à hauteur de US\$5 millions à un Pays REDD Participant ;
2. La Résolution PC/12/2012/2 définit le processus de soumission et de revue des demandes de financement supplémentaire, processus présenté en détail dans la Note 2012-7 rev de la FMT ;
3. La RDP Lao a préparé un rapport d'avancement à mi-parcours et une demande de financement supplémentaire conformément au processus décrit dans la Note 2012-7 rev de la FMT et
4. La Section VI du Règlement intérieur stipule qu'une action requise ou autorisée à être prise lors d'une Réunion du Comité des Participants peut être prise en-dehors d'une réunion, par voie électronique, sur une base de non-objection.

Le Comité des Participants,

1. Détermine que la RDP Lao remplit les cinq critères établis dans la Résolution PC/10/2011/1.rev et
2. Décide d'allouer un financement supplémentaire à la RDP Lao à hauteur d'USD 4,575 millions pour poursuivre sa préparation à la REDD+. À cet effet :
 - (i) Demande à la Banque mondiale, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, d'effectuer son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et Procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec la RDP Lao, afin d'apporter le financement supplémentaire à hauteur d'USD 4,575 millions et
 - (ii) Demande à la RDP Lao d'informer le CP de ses progrès, conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et à la notification périodique définie dans le Cadre de suivi et d'évaluation.